

que des suivants. Aux termes du Règlement, nous avons le droit, à l'étape de la troisième lecture d'un bill, de demander qu'une question examinée au comité soit réexaminée. Je demande que soit réexaminé ce que le gouvernement appelle l'évaluation du revenu et j'espère que, par suite de ce nouvel examen, l'évaluation sera biffée. Nous demandons que la pension de \$105 s'applique universellement. Si cet amendement fait l'objet d'un vote, voilà sur quoi nous nous prononcerons. Nous voterons pour qu'une pension de \$105, sans évaluation du revenu ou des ressources, soit versée à tous nos vieillards pensionnés qui y ont droit, et je demande à la Chambre d'appuyer l'amendement.

M. l'Orateur suppléant: Pour la gouverne de la Chambre, je donne lecture de l'amendement proposé par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. Il propose:

Que le bill n° C-251 ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois mais qu'il soit déféré au comité plénier de la Chambre, qui réexaminera l'évaluation du revenu prévue à l'article 3 dudit bill.

J'inviterais les députés à faire leurs commentaires sur l'acceptabilité de cet amendement.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques remarques sur les raisons qui motivent le renvoi de ce bill au comité plénier. Premièrement, nous croyons que, si elle est adoptée, cette mesure législative créera tant de problèmes qu'avant cinq ans elle devra être entièrement remaniée. Nous avons préconisé que la pension de la sécurité de la vieillesse soit portée à \$100 par mois et que les bénéficiaires la touchent de plein droit parce que nous croyons à la sagesse du comité mixte et à celle du Parlement de 1951, qui ont déclaré qu'il ne devrait pas y avoir d'évaluation des ressources.

Nous en sommes arrivés à cette conclusion pour les motifs suivants. D'abord, nous estimons que tous les citoyens âgés ont contribué à l'édification du pays et qu'il serait injuste de ne pas leur accorder cette augmentation. En 1951, nous croyions que l'évaluation des ressources aurait un effet démoralisant et destructeur sur nos citoyens âgés, et c'est encore vrai aujourd'hui. Nous croyons aussi que les frais d'administration du programme seraient si élevés qu'ils élimineraient toute économie possible. Si le bill est adopté et mis en vigueur, nous constaterons bientôt que les frais d'administration en seront trop élevés.

Nous ne voulons plus que nos vieillards soient traînés devant les tribunaux comme de vulgaires criminels. C'est ce qui se produira peut-être en vertu de la mesure législative à l'étude. Nous croyons que la présumée évaluation du revenu est tout aussi irritante et grave que l'herbe à la puce, et que, parfumée

ou non, elle sera tout aussi pénible et peut-être même davantage. Nous avons pris l'attitude suivante depuis que la pension de sécurité de la vieillesse a été majorée il y a trois ans: le coût de la vie et les loyers ont alors augmenté si rapidement qu'il y a eu des grèves dans tout le pays. Depuis un an, l'indice des augmentations de salaires a atteint 30 p. 100, et les deux tiers de nos citoyens âgés ont éprouvé des difficultés sans qu'il en soit du tout de leur propre faute.

En 1951, le produit national brut s'est élevé à 21 milliards de dollars. Aujourd'hui, il a presque triplé. A notre avis, comme on a estimé en 1951 que le chiffre de \$40 était juste et équitable, nous pourrions supposer qu'il soit possible de majorer dès maintenant les pensions de vieillesse de deux fois et demie en les portant à \$100. Nous croyons que nos citoyens âgés ont droit de participer à la croissance du pays et que, comme ils y ont contribué, une pension de \$100 par mois devrait leur revenir de plein droit.

Cette pension est, selon nous, nécessaire puisque le prix des vivres seuls a haussé de 10 p. 100 l'année dernière et les loyers jusqu'à 20 p. 100 et même plus dans certains cas. Les impôts ont monté. Il y a eu, pendant les trois dernières années, l'établissement d'une taxe de vente fédérale de 11 p. 100 et d'une taxe provinciale de 5 p. 100. On nous a appris, hier soir, qu'on prélèverait 290 millions de dollars en nouveaux impôts. Cette majoration frappera plus durement les personnes à revenus fixes, soit les pensionnés, ce qui, à mon sens, augmentera les demandes de prestations aux termes du régime d'assistance publique du Canada.

J'ai un autre point à critiquer. Sauf erreur, les frais administratifs de ce programme approcheront les 10 millions de dollars. Il y aura aussi, selon moi, double emploi des services. Considérons le cas d'un pensionné qui reçoit \$105 par mois et à qui cette somme ne suffit pas. C'est alors qu'il demandera de l'aide au régime d'assistance publique du Canada. Autrement dit, celui qui a besoin de \$125 par mois verra une personne enquêter sur son revenu de \$105 et un autre groupe de fonctionnaires fédéraux enquêter sur le reste. Voilà le double emploi que j'ai mentionné et qui augmentera énormément les frais administratifs. Deux groupes d'enquêteurs harceleront ces pensionnés.

M. Munro: Le député a mentionné que des personnes peuvent avoir besoin de \$125 dans certaines régions du pays. Recommanderait-il une hausse forfaitaire à \$125 par mois de la pension de vieillesse?

• (8.50 p.m.)

M. Rynard: Je me suis exprimé avec une parfaite clarté. J'ai recommandé jusqu'à \$100